

République Française
Département MORBIHAN
Commune de **SEGLIEN**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS PREFECTURE DE
PONTIVY
Le : 16/09/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 14 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de SEGLIEN s'est réuni à la MAIRIE DE SEGLIEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GANIVET Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/09/2026.

Présents : M. GANIVET Laurent, Maire, Mmes : BERNARD Anne-Laure, BIHOES Claire, CHRISTIEN Nathalie, LE FUR Christelle, LE TENNIER Marie, PALISSE Audrey, POTHIER Laure, MM : BROUSSOT Mikaël, CHRISTIEN Mickaël, DHENNIN Pierrick, GUERIN Benoît, POULIZAC Maxime, ROBIC Quentin

Excusé(s) ayant donné procuration : M. THOMAS Jérôme à M. GANIVET Laurent

A été nommé(e) secrétaire : M. GUERIN Benoît

2026-48 – Attribution d'un numéro à une parcelle non numérotée de la commune - Rue Vintouri

La commune de Séglien, dans le cadre de sa mission de gestion et d'entretien de la voirie, est tenue de garantir la conformité de son adressage avec les exigences légales et réglementaires en vigueur. Cette conformité est **essentielle** pour assurer la bonne identification des propriétés, faciliter les interventions des services publics (secours, distribution postale, réseaux) et répondre aux obligations de l'État en matière de base d'adressage national (BAN).

À ce jour, la parcelle AB 94 située sur le territoire communal ne dispose pas de numéro d'adresse, ce qui peut engendrer des difficultés administratives et opérationnelles.

Afin de remédier à cette situation et de se conformer aux règles d'adressage, le Maire propose d'attribuer à cette parcelle AB 94 le numéro 1.

Cette attribution s'inscrit dans une logique de **cohérence territoriale** et de **simplification des démarches** pour les administrés, tout en respectant les principes de continuité et de lisibilité de la numérotation existante. Elle permettra également d'alimenter la Base Adresse Nationale (BAN) et de répondre aux obligations légales en matière d'identification parcellaire.

➤ **Après en avoir délibéré par 15 voix POUR, le Conseil municipal :**

- **APPROUVE l'attribution du numéro 1 à la parcelle AB 94, cette dernière aura donc pour adresse postale: 1 rue Vintouri ;**

- **CHARGE le Maire de procéder à la signalisation physique du numéro attribué, conformément aux règles en vigueur ;**
- **CHARGE le Maire de transmettre les données mises à jour à la Base Adresse Nationale (BAN) dans les délais réglementaires.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/09/2026
Le Maire
Laurent GANIVET



Le secrétaire de séance
Benoît GUERIN

Envoyé en préfecture le 16/09/2026

Reçu en préfecture le 16/09/2026

Publié le

ID : 056-215602426-20260914-2026_48-DE